



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 16 juillet 2020 (18h00)**

**Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

**CM-2020-122 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ASSOCIATION 'CAP SOLIDAIRE' - ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Conformément à l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de délégués afin de siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions dudit Code et des textes régissant ces organismes, en particulier leurs statuts.

De ce fait, il convient à la suite du renouvellement du Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune chargés de siéger au sein du bureau de l'association « CAP SOLIDAIRE ».

Monsieur le Maire, propose les candidatures suivantes :

En qualité de membre titulaire : Stéphanie BARBATO-BARBE  
En qualité de membre suppléant : Laura MARTINS-PEIXOTO

Après avoir procédé aux formalités électives,

VU l'avis favorable de la commission développement humain et solidarités du 7 juillet 2020

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 8 juillet 2020

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**ELIT** en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du bureau de l'association « CAP SOLIDAIRE » :

En qualité de membre titulaire : Stéphanie BARBATO-BARBE.  
En qualité de membre suppléante: Laura MARTINS-PEIXOTO

**CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 23/07/20  
Affiché le : 23/07/20  
Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

